

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 12 décembre 2016 à 20 h 13, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-12-1011 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 12 décembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption / Règlement n° 1732 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2017
3. Adoption / Règlement n° 1733 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2017
4. Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2017
5. CIT La Presqu'Île / Budget 2017 / Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
6. Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2017 à décembre 2018
7. Adoption / Règlement n° 1720 / Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi par un membre du conseil municipal, un fonctionnaire ou un employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci en raison de l'exercice de leurs fonctions
8. Modification à la politique de capitalisation des immobilisations
9. Règlement hors cour / Centre multisports / Réclamations de la Ville et de l'entrepreneur général Verreault / Contrat de l'appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Autorisation de signature
10. Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2017 / MAMOT
11. Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière
12. Période de questions
13. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-12-1012 Adoption / Règlement n° 1732 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1732 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2017 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

16-12-1013 Adoption / Règlement n° 1733 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2017

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1733 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2017 »

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

16-12-1014 Transport Soleil inc. / Prévisions budgétaires 2017

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par Transport Soleil inc. pour l'année 2017;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de Transport Soleil inc., pour l'exercice financier 2017, montrant des revenus de 1 164 354 \$ et des dépenses du même montant;

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2017 est établie à 151 271 \$;

QUE soit acceptée la grille tarifaire présentée pour l'année 2017;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-12-1015 CIT La Presqu'Île / Budget 2017 / Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, pour l'exercice financier 2017, montrant des revenus de fonctionnement de 10 693 169 \$ et des dépenses de fonctionnement et d'investissement du même montant;

QUE soit approuvé le programme triennal des immobilisations 2017 à 2019 montrant des dépenses en immobilisations pour un montant total de 3 008 400 \$;

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2017 est établie à 1 126 879 \$ quant aux dépenses d'administration et de transport et à 1 075 131 \$ quant à la quote-part pour les frais d'exploitation des trains de banlieue;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-12-1016 Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement des mandats / Sièges impairs / Janvier 2017 à décembre 2018

CONSIDÉRANT que le mandat des membres des sièges impairs prendra fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler les mandats de MM. Paul Bégin au siège n° 1, Guy Sauvé au siège n° 3 et Philippe Roy au siège n° 5 pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

« ADOPTÉE »

16-12-1017 Adoption / Règlement n° 1720 / Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi par un membre du conseil municipal, un fonctionnaire ou un employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci en raison de l'exercice de leurs fonctions

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1720 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1720 intitulé :

« Règlement prévoyant le paiement d'une indemnité pour préjudice matériel subi par un membre du conseil municipal, un fonctionnaire ou un employé de la municipalité ou d'un organisme mandataire de celle-ci en raison de l'exercice de leurs fonctions ».

« ADOPTÉE »

16-12-1018 Modification à la politique de capitalisation des immobilisations

CONSIDÉRANT la résolution 01-05-438 adoptée le 22 mai 2001;

CONSIDÉRANT la résolution 04-03-163 adoptée le 1^{er} mars 2004;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique de capitalisation des immobilisations afin de majorer les seuils de capitalisation et d'ajouter une directive pour le début du calcul de la charge d'amortissement;

CONSIDÉRANT que cette modification vise à limiter les items à capitaliser à un seuil raisonnable compte tenu du volume de transaction à la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les seuils de capitalisation mentionnés à l'article 3 de la Politique de capitalisation des immobilisations soient modifiés comme suit :

- infrastructures	10 000 \$
- bâtiments	10 000 \$
- véhicules	5 000 \$
- ameublement et équipement de bureau	5 000 \$
- machinerie, outillage et équipements	5 000 \$
- terrains	0 \$
- autres	5 000 \$

QUE soit ajouté, avant le dernier paragraphe de l'article 3, le texte suivant :

« Le calcul de la charge d'amortissement d'un bien capitalisé débute dans l'année qui suit celle de son acquisition et inclura l'année de sa disposition. »

QUE ces modifications soient rétroactives au 1^{er} janvier 2016.

« ADOPTÉE »

16-12-1019 Règlement hors cour / Centre multisports / Réclamations de la Ville et de l'entrepreneur général Verreault / Contrat de l'appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé à l'entrepreneur général Verreault inc. le contrat pour la construction du Centre multisports à la suite de l'appel d'offres n° 202-110-1601-08;

CONSIDÉRANT le différent qui oppose la Ville et l'entrepreneur général concernant d'une part la correction de certaines déficiences et, d'autre part, le paiement d'un solde contractuel;

CONSIDÉRANT l'hypothèque légale publiée par l'entrepreneur général le 20 février 2015 sur le lot 4 564 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, sur lequel est sis le Centre multisports, dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 760-17-003894-154;

CONSIDÉRANT la réduction du solde contractuel consentie par l'entrepreneur général pour tenir compte de la correction de déficiences exécutées au frais de la Ville, lequel s'établit maintenant à 115 000 \$, taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de régler hors cour le présent dossier, sans admission;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de transaction substantiellement conforme à celui accompagnant sa recommandation du 8 décembre 2016 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-12-1020 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2017 / MAMOT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2017, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 100 %
- facteur comparatif : 1.00

16-12-1021 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Compétition régionale / Aide financière

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par l'organisme Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale d'athlétisme au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que plusieurs athlètes amateurs des écoles primaires de la région ainsi que des athlètes régionaux pratiquant l'athlétisme participeront à cette compétition;

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division – Sports et loisirs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 150 \$ soit versé à Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la compétition régionale d'athlétisme qui sera tenue le 21 janvier 2017 au Centre multisports.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

16-12-1022 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-12-1023 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 44 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe